



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/18

Reçu en Préfecture le : 10/07/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 9 juillet 2018
D-2018/205

Aujourd'hui 9 juillet 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 17h30

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoit MARTIN, Mme Laetitia JARTY ROY

**Bordeaux - PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble)
des Bassins à flots. Rues Bourbon et de la Faïencerie.
Revente partielle à la Métropole des biens cadastrés
RY 1 - 26 et 27 d'une contenance d'environ 7 018 m².**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D 2013/68 présentée au conseil du 25 février 2013, vous avez décidé d'acquérir auprès de la métropole un ensemble immobilier cadastré RY 1 – 26 - 27 et 28 d'une surface d'environ 7 381m² moyennant le prix décoté de 3 104 250 euros pour la réalisation d'un groupe scolaire et d'une crèche dans le secteur dit des « Chartrons » du Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des bassins à flot.

Suite à la découverte d'une pollution radioactive sur le chantier en 2015, il a été décidé de ne pas poursuivre la réalisation / construction de ces équipements sur ce site impropre à ce type d'activité et ce quel que soit le niveau de la dépollution atteint.

A l'exception de la parcelle bâtie cadastrée RY 28 conservée par la Ville, le solde du bien pollué ne présente aucun intérêt pour les services communaux, il est donc proposé :

d'une part de revendre les biens cadastrés RY 1 – 26 et 27 au prix « historique » dont le montant s'établit à 2 631 750 euros Hors Taxe correspondant au prix décoté de 2013 diminué de la valeur de la parcelle RY 28, sachant que l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat (DIE) en date du 22 juin 2018 s'établit à hauteur de 4 632 000 euros.

d'autre part de demander à la Métropole le remboursement des dépenses déjà engagées par la Ville (diagnostics, mise en sécurité du terrain, expédition / stockage des terres polluées, etc...) pour un montant de 1 224 259,98 euros.

La Métropole acquérant les biens dans leur état physique et faisant son affaire de la dépollution à venir selon le projet qu'elle aura retenu sur ce site.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir

Décider de la vente à Bordeaux Métropole d'un ensemble immobilier cadastré RY 26 – 27 – 28 sis rues Bourbon / Faïencerie à Bordeaux selon les modalités définies au présent rapport soit un montant de 3 158 100 euros dont 526 350 euros de TVA au taux de 20%.

Décider du remboursement des frais engagés par la commune à hauteur de 1 224 259.98 euros.

Autoriser à percevoir ces recettes au budget de l'exercice en cours.

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et tous documents afférents à ces opérations.



ADOpte A L'UNANIMITE

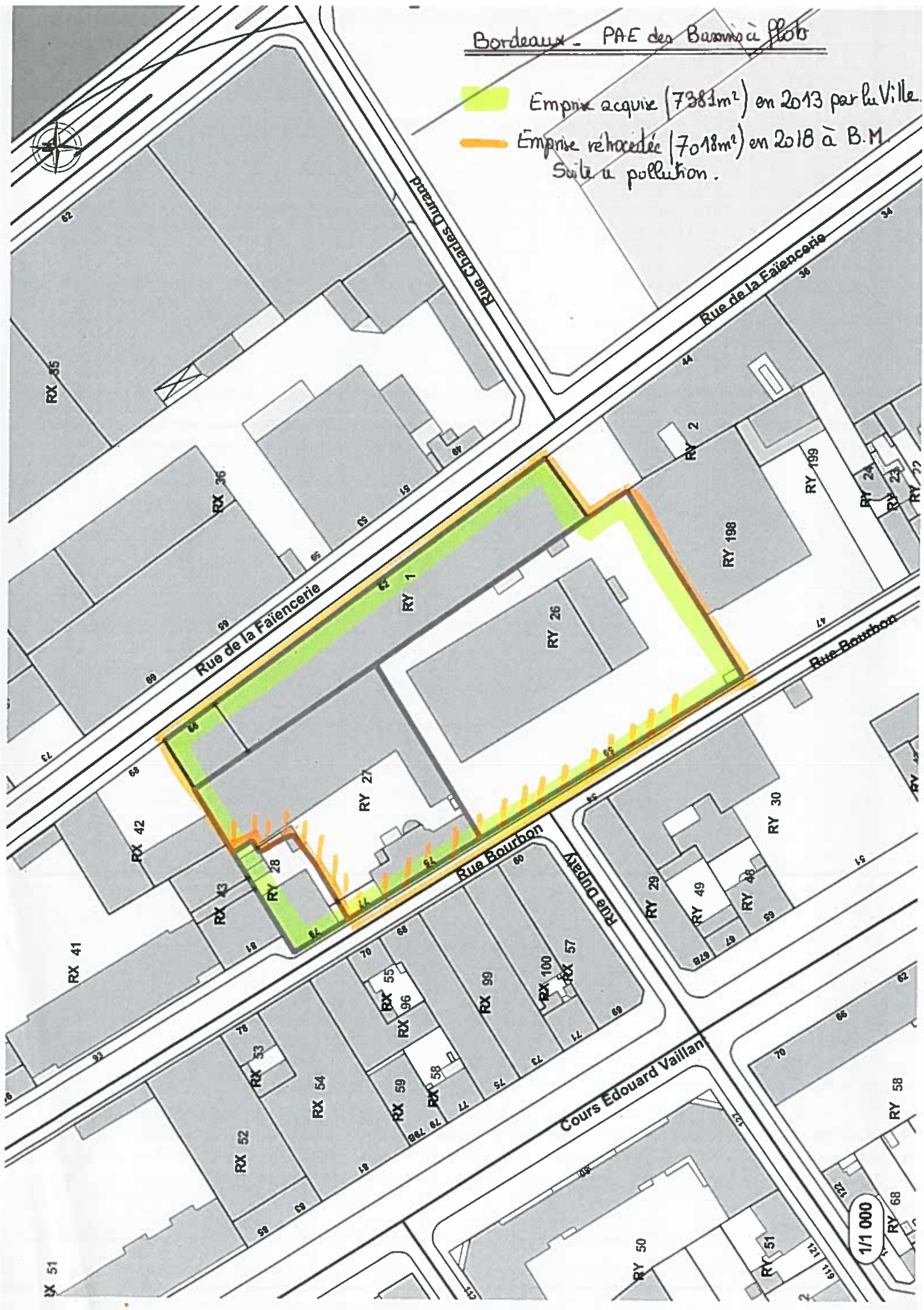
Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

Bordeaux - PAE des Bassins à flots

-  Emprise acquise (7381m²) en 2013 par la Ville.
-  Emprise rétrocedée (7018m²) en 2018 à B.M. Suite à pollution.



1/1000



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/13

Reçu en Préfecture le : 01/03/13
CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du lundi 25 février 2013
D-2013/68**

Aujourd'hui 25 février 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martina DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Le groupe socialiste (Mr Respaud, Mr Rouveyre, Mme Diez, Mme Desaignes, Mr Perez, Mme Ajon) quitte la séance à 16h15

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT

Acquisition à la Communauté Urbaine de Bordeaux. Terrain du Groupe Scolaire des Bassins à Flot.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme d'aménagement des Bassins à Flot, différents équipements publics ont été prévus et notamment un groupe scolaire et une structure petite enfance indispensables au développement de ce nouveau quartier.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire des emprises nécessaires à la réalisation de ces structures. Il s'agit des parcelles cadastrées RY 26, 27, 28 et RY 1 situées rue Bourbon et rue de la Faïencerie pour une superficie totale de 7 381 m² environ.

En application de la convention de coopération entre la CUB et la Ville en matière de politique foncière, le prix d'acquisition de ces emprises est fixé à 3 104 250 euros, soit 75% de la valeur établie par France Domaine dans ses rapports en date des 16, 17 et 18 octobre 2012.

Cette acquisition en l'état ne tient pas compte des frais de démolition qui resteront à la charge de la Ville. Deux bâtiments situés au 75 et 79 rue Bourbon ayant une bonne qualité architecturale seront toutefois conservés.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider

- l'acquisition à la Communauté Urbaine de Bordeaux des emprises cadastrées RY 26 27 28 et RY 1 d'une superficie totale de 7 381 m² environ moyennant un prix de 3 104 250 euros.
- l'ouverture des crédits correspondants à cette opération au budget de l'exercice en cours.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération et à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanismes qui s'avèreraient nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN